Zonage pluvial

Règles et recommandations vis-à-vis de l'infiltration des eaux pluviales

Carte à l'échelle du territoire de Grand Lac

Légende

Recommandations liées à la pente du terrain naturel

- Pente inférieure à 5%
- Pente comprise entre 5 et 10%
- Pente supérieure à 10%

Règles et recommandations liées aux autres contraintes à l'infiltration des eaux pluviales

- Périmètre d'interdiction d'infiltration des eaux pluviales défini dans le PLU d'Aix-les-Bains
- Zone de Plan d'Indexation en "Z" (PIZ) avec interdiction ou contraintes à l'infiltration
- Périmètre de protection rapprochée de captage AEP
- Risque de présence d'argiles gonflantes (aléa moyen - source : BRGM)
- Présence d'une nappe peu profonde (source : BRGM)
- Zones d'anciens marais (source : carte d'Etat Major)
- Cavités souterraines abandonnées non minières (source : BD CAVITES)
- Zone d'anciens travaux miniers de Chanaz-et-Lucey
- Site et sol pollué ou potentiellement pollué (base BASOL)

SEPIA Conseils - Agence de Chambéry
19 rue du Lac Saint-André
BP50338 - Savoie Technolac
73370 Le-Bourget-du-Lac

Version 2 - 10/05/19

Réalisation : CB
Validation : PC

MOTZ
SERRIERES-EN-CHAUTAGNE
RUFFIEUX
VIONS
CHINDRIEUX
CHANAZ
CONJUX
ENTRELACS
SAINT-PIERRE-DE-CURTILLE
LA BIOLLE
SAINT-OURS
ONTEX
BRISON-SAINT-INNOCENT
GRESY-SUR-AIX
SAINT OFFENGE
LE MONTCEL
LA CHAPELLE-DU-MONT-DU-CHAT
TREVIGNIN
AIX-LES-BAINS
PUGNY-CHATENOD
MOUXY
BOURDEAU
TRESSERVE
DRUMETTAZ-CLARAFOND
VIVIERS-DU-LAC
LE BOURGET-DU-LAC
MERY
VOGLANS

0 1 2 3 4 5 km